

Position de l'ABCD à propos des conditions posées par la Fédération Internationale de Taekwondo (WTF) aux fédérations de taekwondo en Belgique (fédérations nationale, francophone, flamande et germanophone) via le médiateur Luc Reyhler en vue d'une reconnaissance de la Belgian Taekwondo Federation (BTF)

Réunion du 24/10/2016 à Sport Vlaanderen à 14h30.

Présents : Frédéric Fallon-Kund et Sophie Paris (COIB), Marc Xhonneux (Adeps), Paul Rowe (Sport Vlaanderen) et Luc Reyhler (médiateur WTF).

ABCD et le médiateur souscrivent aux dispositions suivantes et invitent la BTF à faire de même.

1. Représentation démocratique des membres (clubs) au cours des assemblées générales des fédérations de taekwondo nationale, francophone, flamande et germanophone.

La participation actuelle de 10 à 15% des clubs est clairement insuffisante pour obtenir une représentation permettant un processus décisionnel démocratique lors des assemblées générales.

“ La fédération s’engage à mettre tout en œuvre en vue d’obtenir une présence représentative des clubs lors des assemblées générales, l’objectif étant de s’efforcer à atteindre une participation de minimum 60% des membres/voix. Pour ce faire, la fédération peut avoir recours à un éventail de moyens telles que :

- Avoir une communication efficace, claire et opportune concernant la tenue des assemblées générales.
- La recherche d’un lieu, d’une date, et d’une heure adéquats pour les assemblées générales, permettant la participation d’un plus grand nombre de clubs.
- La recherche et la mise en œuvre de moyens modernes permettant la participation, la représentation ‘à distance’ au moyen de procuration, par correspondance, par la voie électronique, etc.
- ...”

2. Gestion des conflits

“La fédération s’engage à mettre tout en œuvre en vue de créer un climat de dialogue et de prévention, afin de détecter rapidement et pro activement les conflits et de les résoudre, ainsi que dans le but de minimaliser l’escalade des frais (entre autre juridiques) et les conflits interminables. Pour ce faire, la fédération peut avoir recours à un éventail de mesures telles que :

- La désignation de 3 personnes (ou plus) de confiance accessibles à tous, via lesquelles un problème confidentiel peut être abordé et éventuellement solutionné au moyen d’une médiation informelle.
- L’installation d’une procédure interne d’appel au sein de la fédération.

- L'encouragement de médiation informelle via les administrations (Adeps, Sport Vlaanderen, DG-sport, COIB) ou via un médiateur externe.
- Encourager et privilégier le recours à l'arbitrage.
- ...”.

3. Transparency de la politique et de l'administration de la fédération

“A l’égard des clubs et des membres individuels, tant au niveau de l’assemblée générale, que du conseil d’administration, la fédération doit prendre des mesures en vue d’augmenter la transparence des rapports, des décisions et des votes, des critères de sélection, du budget, ... via l’utilisation d’une communication ouverte, appropriée et pro active”.

4. Inclusion et non discrimination des clubs et des membres individuels

“ La fédération s’engage à mettre tout en œuvre en vue de représenter l’ensemble du mouvement organisé du taekwondo (= le fonctionnement de base et du sport de haut niveau des clubs et de la fédération). Pour ce faire, tous les clubs existants ou nouveaux doivent être informés pro activement et être invités à s’affilier aux fédérations membres de la BTF et reconnues par les communautés respectives (une fédération par communauté), afin de bénéficier de tous les droits exclusifs liés à l’affiliation (telle la participation aux championnats et autres compétitions) moyennant le respect des obligations qui s’y rapportent”.

5. Sélection pour les championnats

“La fédération s’engage à mettre tout en œuvre en vue de déterminer pro activement, à temps et en concertation réciproque (e.a. au sein de la BTF avec les fédérations concernées subsidiées par les autres communautés) les critères et les procédures de sélection ainsi que de les communiquer (cfr. point 3 sur la transparence) à tous les clubs et membres individuels concernés.

La constitution d’une commission de sélection, composée par les responsables de haut niveau de chacune des fédérations subsidiées est encouragée”.

6. Equilibre des genres au sein des conseils d’administration des fédérations

“La fédération s’engage à mettre tout en œuvre en vue (1) d’encourager les deux genres à se porter candidat pour une fonction d’administrateur et (2) de pouvoir justifier, le cas échéant, la raison pour laquelle un genre n’aurait pas atteint une représentation d’au moins 30% au sein du conseil d’administration”.